



L'ÉDITO

C'est avec une émotion certaine et beaucoup de souvenirs en tête que j'entame la rédaction de cet éditorial qui prend un relief particulier. En effet, il s'agit du dernier que j'écrirai avant mon départ pour rejoindre

le SDIS de Savoie. Les six années passées ici ont été intenses, très riches d'expériences et de rencontres. Nous avons affronté et traversé ensemble de douloureuses épreuves, relevé de nombreux défis et vécu des situations qui ont marqué nos vies.

Je pense particulièrement à nos camarades qui nous ont quittés beaucoup trop tôt. Je sais combien leur absence est cruelle pour leurs familles et pour leurs proches. Nous pensons à eux quotidiennement et perpétuons leur souvenir en partageant et développant les valeurs qui nous unissent : altruisme et solidarité.

Notre contrat opérationnel est exigeant, ce territoire magnifique réserve bien des surprises et nécessite de pouvoir s'adapter, de se remettre en question, de travailler en équipe, de développer des partenariats pour appréhender correctement les enjeux. Je souligne tout particulièrement la puissance de l'engagement collectif et la qualité des relations humaines qui sont les véritables forces de notre organisation.

A vos côtés, j'ai découvert, appris à connaître et à apprécier l'identité et la culture Bas Alpines. Ce sont beaucoup de moments conviviaux et chaleureux partagés dans le cadre de nos nombreuses rencontres sur le territoire.

Ici plus qu'ailleurs, il y a souvent du bon sens et pour chaque problème une solution sous-jacente, pas forcément toujours académique, pas forcément normée mais singulière, imaginative, surprenante... Il est toujours beaucoup plus agréable d'entreprendre des projets avec des collaborateurs qui cherchent des solutions pour avancer plutôt que des excuses pour se défausser ou justifier leur immobilisme.

Il me semble donc tout naturel de vous remercier chaleureusement pour votre engagement sans faille et votre confiance qui ont été si déterminants chaque jour pour construire, améliorer, faire fonctionner ce service auquel nous sommes toutes et tous très attachés.



Le Président du CASDIS
Claude FIAERT



Le Directeur Départemental
Colonel Emmanuel CLAUAUD

L'ACTUALITE

Nouvelle fiche bilan en test

Nous mettrons très bientôt en service la nouvelle fiche bilan VSAV. Elle est, pour l'heure, mise en test sur les centres d'incendie et de secours de Digne, Manosque, Castellane et Entrevaux afin de finaliser les petits détails que seul le terrain permet d'identifier. Elle a été conçue sur la base de l'expérience d'autres départements, elle tient déjà compte du retour d'expérience de plusieurs dizaines de milliers d'intervention VSAV.

Les principes sont les suivants : Elle comporte des cases à cocher rouges et blanches. **Un bilan sans case rouge** est un bilan qui ne présente, a priori, **pas de caractère de gravité** (dit bilan blanc).

Un bilan avec une ou plusieurs cases rouges est un **bilan avec facteurs de gravité** (dit bilan rouge). Il est donc prioritaire en termes de régulation. La victime demande par ailleurs une attention particulière de la part de l'équipage du VSAV, ainsi qu'un suivi précis de son évolution afin de détecter toute aggravation.

Pour autant un bilan blanc peut évoluer et s'aggraver. La surveillance de la victime tout au long de la prise en charge du transport est donc primordiale. Elle est organisée selon le principe de la progressivité : bilan circonstanciel, bilan urgence vitale, bilan lésionnel, renseignement, prise en charge et surveillance.

Le bilan circonstanciel est la description littérale de ce qui est arrivé à la victime. C'est une des parties les plus importantes du bilan. En effet, c'est ce qui est arrivé à la victime qui permet de supposer sa gravité et donc d'anticiper sur son devenir. Le bilan « fonctionnel » et lésionnel, tel qu'il était conçu auparavant était une photo à un instant de l'état d'une victime. Il ne permettait pas de se projeter et d'anticiper sur une évolution.

Le bilan d'urgence vitale qui suit immédiatement le bilan circonstanciel, permet de savoir si une détresse vitale est déjà installée et donc de réagir très vite tant d'un point de vue secouristes que d'un point de vue médical.

Elle est également conçue pour servir de check-list pour la prise en charge initiale du patient et sa surveillance pendant le transport. Toute évolution doit être notée et toute aggravation signalée au CODIS pour être transmis au médecin régulateur.

De fait, elle sert de guide pour passer le bilan à la radio pour le bilan circonstanciel et le bilan d'urgence vitale, et au téléphone pour le bilan complet (circonstanciel, urgence vitale, lésionnel, antécédents, historique, conditionnement).

Cette fiche parfaitement remplie sert ensuite de premier élément du dossier médical du patient. Elle permet donc, compte tenu de la précision des éléments qui y sont mentionnés, une prise en charge plus précise de la victime dans la structure de soin (Cabinet médical, CH, ..). Les éléments qui y sont mentionnés permettent par ailleurs de tracer les constatations et les actions mises en œuvre par l'équipage. Cette traçabilité est une réelle protection pour les sapeurs-pompiers en cas de recherche de responsabilité envers le SDIS.

Cette nouvelle fiche est une avancée importante qui, couplée au futur basculement sur la fréquence 55U du réseau ANTARES (pour les missions de secours à personne), permettra une prise en charge de meilleure qualité des victimes.

Lieutenant-colonel Thierry CARRET

AGENDA

Commission de recrutement
samedi 21 mai 2016

Parcours sportif départemental
9 avril 2016 à Château-Arnoux



Championnat de France de rugby sapeurs-pompiers les 10 et 11 juin 2016 à Sainte-Tulle et Manosque :
48 équipes venant de tous départements rassemblant environ 1400 compétiteurs.

Vendredi 10 Juin de 8h à 12h et 13h30 à 18h : Matchs de poule sur les 4 terrains simultanément.

Samedi 11 Juin de 8h à 12h : Phases finales sur 3 terrains simultanément.

Samedi 11 Juin de 13h30 à 17h : Matchs des finales des 3ème, 2ème et 1ère division au stade de la Ponsonne.

Le Vendredi soir aura lieu la soirée de Gala au complexe Osco Manosco avec toutes les équipes et qui sera également ouverte exclusivement aux sapeurs-pompiers du 04 sur réservations. Apéritif avec une Peña/Banda suivi d'un repas mange debout par traiteur et soirée avec DJ. Commencez à y penser..... :-)

Toutes les informations complémentaires seront prochainement envoyées dans les centres d'incendie et de secours



LES BONS TUYAUX...

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : Dans le cadre de sa formation d'infirmière sapeur-pompier, Charlotte ARNAUD du CIS Digne, a réalisé un travail sur le vécu des familles de pompiers face à l'activité de leur proche. Deux éléments ont retenu notre attention.

Tout d'abord, il semblerait que le numéro de téléphone de la cellule PSY du SDIS 04 ne soit pas encore connu de tous. Il est à la disposition de tous les sapeurs-pompiers 24 heures sur 24.

Numéro de téléphone de la cellule psychologique : 06.32.55.13.77

Par ailleurs, cette infirmière insiste sur le fait que les sapeurs-pompiers sont confrontés, de façon régulière, à des situations potentiellement traumatisantes ; Celles-ci peuvent avoir des conséquences psychologiques et/ou physiques sur ces derniers et de fait des répercussions sur leur famille.

Aussi les sapeurs-pompiers sont « largement demandeurs de projets concernant leur famille » et notamment afin de les aider à comprendre certaines de leurs réactions parfois déroutantes faisant suite à des interventions difficiles sur le plan émotionnel.

Parallèlement 70 % des proches interrogés dans le cadre de ce travail ont exprimé le désir de rencontrer les psychologues du service.

Nous vous proposons donc d'organiser une rencontre pour les familles en groupe (conjoints et enfants) dans chacun des groupements.

Vous pouvez, dès à présent, noter les dates sur vos agendas. En ce qui concerne les modalités d'inscription, elles vous seront communiquées ultérieurement.

DATES :
Jeudi 28 Avril 2016 – 18 H 30 à Digne les Bains
Jeudi 26 Mai 2016 – 18 H 30 à Manosque
Jeudi 23 Juin 2016 – 18 H 30 à Sisteron

Le Dr Frédéric PETITJEAN, Médecin Chef du SDIS 04 et mesdames Claudine ANSIEAU et Sylvie LAGIER, Psychologues sont à votre disposition pour plus d'information.

C'EST... PERSONNEL

Bonne continuation à notre directeur :

Colonel Emmanuel CLAUAUD qui prend le poste de directeur départemental de la Savoie le 18 avril 2016

Félicitations à :

Capitaine Arnaud VALLOIS a reçu ses insignes de chevalier de la Légion d'Honneur le jeudi 28 janvier dernier

Karine ROBERT et Sandra GARCIA, qui se sont pour la deuxième année consécutive classées 1ère et 3ème en Géant et parallèle au championnat de France de ski alpin sapeur-pompier à Montgenèvre.

La lettre du SDIS 04

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence.
Cellule Communication - CS 39008
95, avenue Henri Jaubert
04990 DIGNE LES BAINS CEDEX

Tél. : 04 92 30 80 02
Fax : 04 92 30 89 68
mail : croux@sdis04.fr

Si vous souhaitez transmettre un reportage, un article et/ou des photos, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-contre :

Cette revue est une réalisation du SDIS 04.
Directeur de publication : Lieutenant-Colonel Thierry CARRET
Responsable de la rédaction : Corinne ROUX
Comité de rédaction : Commandant Henri COUVÉ, commandant Jean-Dominique BARIOLET, capitaine Arnaud VALLOIS, capitaine David BOUCHET, adjudants Yann MICHEL et Michel DELLI, sergent-chef Fabien GONTIER, sergent Fabien DELAVGUE et Mme Fernanda QUINTAL.
Conception graphique : Cellule Communication SDIS 04 - Dépôt légal en Préfecture.
Crédit photos SDIS 04, FOTOLIA©, sous réserve d'erreurs typographiques.

Impression : Arc en Ciel - 04000 DIGNE LES BAINS



ZOOM... Le corps de sapeurs-pompiers de Seyne-les-Alpes

Bon anniversaire au corps des sapeurs pompiers de Seyne qui fête ses **150 ans** cette année !

Plus ancien corps de sapeurs-pompiers du département des Basses-Alpes, puis des Alpes de Haute-Provence, la Compagnie des pompiers de Seyne-les-Alpes a été créée par le conseil municipal le 21 janvier 1866 et approuvée par le préfet le 13 mars suivant. L'une des raisons de cette précocité remonte sans doute au traumatisme consécutif à l'incendie qui avait détruit une grande partie de la ville le 5 décembre 1685, réduisant en cendres les couverts de la grande église, de l'hôpital, de la maison commune et de 138 maisons, 66 seulement n'étant pas touchées ! Plus de 600 personnes se trouvèrent privées de domicile et jetées dans une misère affreuse au début de l'hiver, errant dans toute la région à la recherche d'unabri hospitalier. Pour la petite histoire, le feu fut allumé par un nommé Louis Chabot qui voulut, par vengeance, brûler l'habitation de sa belle-mère, Louise Pommier. Le vent se leva et communiqua rapidement le feu aux maisons voisines, embrasant, en un instant, tout le quartier du Serre dont la plupart des maisons ne furent jamais reconstruites (il accueille désormais le cimetière sur les hauteurs de la Robine), puis ceux du Mazel et de Chaudon. Le manque de matériel et d'eau, le canal d'arrosage ne desservant pas le quartier à cette saison, ne permit pas de lutter contre cet incendie et on s'en souvint sans doute en créant la Compagnie de pompiers deux siècles plus tard...

Les archives de la mairie de Seyne nous apprennent que le conseil municipal avait déjà délibéré sur le sujet, à la demande du Préfet, le 18 mars 1815. Il avait alors refusé de créer une Compagnie de pompiers considérant « la dissémination des hameaux de la commune et la longueur de temps qu'il faudrait pour la convocation, la réunion et l'acheminement des hommes et du matériel dans les lieux incendiés ». Il rappelait qu'existaient des règlements municipaux selon lesquels tous les maçons, couvreurs et autres ouvriers sont obligés, sous peine d'amende, de se trouver dans le plus bref délais sur les lieux du sinistre et que « lorsque des malheurs pareils arrivent, tous les habitants s'empressent de porter le secours nécessaire ». On attendait donc le 21 janvier 1866 et le vote d'une somme de 3.000 francs pour l'acquisition d'une pompe et pour subvenir aux frais de l'uniforme et de l'équipement. Comme les fonds manquaient pour ces achats, le maire décida plusieurs habitants, dont la plupart étaient conseillers municipaux, à faire à la commune les avances pécuniaires nécessaires. Le remboursement fut longtempes différé, et le maire les engagea quelques années plus tard à abandonner ces créances en vantant « les douceurs de la bienfaisance et de la générosité », mais cette proposition fut rejetée à l'unanimité...



Les vétérans du corps de Seyne défilent armés et en tenue avec la pompe à bras à l'occasion du congrès départemental du 26 mai 2001

ment était approuvé en 1871, la Compagnie compte alors 32 hommes. L'un des premiers hauts-faits intervint le dimanche 30 juillet 1871 : remplaçant les gendarmes partis à Digne pour une revue de leur colonel, un piquet de 15 pompiers se signala « en arrêtant et en conduisant devant la justice plusieurs individus repérés comme des malfaiteurs au milieu d'une foule de quatre à cinq cents moissonneurs étrangers et turbulents »...

Une deuxième pompe, qui défle encore dans les grandes occasions et décore la grande salle de la caserne du Marchey construite à la fin des années 1970, puis agrandie par deux fois en 1986 et 2009, était acquise en 1875 pour la somme de 1.354 Francs. L'une de ses principales missions, qui fut également l'une des dernières, fut le grand feu de Saint-Pons le 30 juillet 1931 au cours duquel furent détruites plusieurs maisons malgré l'intervention des pompiers de Seyne, Saint-Vincent-les-Forts et Digne : la Compagnie fit ensuite l'acquisition d'une motopompe Renault de 10 cv. En 1892, l'armement fut changé et les pompiers dotés de fusils modèle 1866 avec sabre-baïonnette, eux aussi désormais sagement accrochés aux murs du centre de secours. Il fallut attendre 1946 pour que la Compagnie soit enfin dotée, au lendemain de la libération, d'un fourgon normalisé Delahaye de 11 cv avec conduite à droite. Enfin, en 1960, un fourgon tonne Renault 4x4 arrivait au centre de secours de Seyne et mettait à son tour la moto pompe à la retraite. Il intervint notamment lors de l'incendie du Chalet du Fanget le jeudi 31 mars 1966, dont il ne resta (et ne reste toujours) que la cheminée...

De nouvelles tenues et matériels étaient également arrivés à la Compagnie qui avait été réorganisée conformément au décret du 13 août 1925 et comprenait alors 20 volontaires. La Compagnie ne disposait pas de locaux et s'organisait comme elle pouvait : le Delahaye était garé à la maison Aubert, rue du Barri et le Renault dans une remise municipale située près de l'Eglise Notre-Dame de Nazareth. Le démarrage des moteurs à la manivelle constituait toujours de grands moments et les pompiers poussaient souvent les camions à la pente quand elle ne suffisait pas !



23 mars 1980 - En dérapant sur le verglas, un car du ski-club de la base d'Istres défonce le parapet du pont du Pas de la Tour et s'écrase au fond du ravin. Bilan : 17 morts et 4 blessés. Une intervention difficile sur tous les aspects et qui reste ancrée dans la mémoire des pompiers de Seyne.

©Gilbert MATHIEU - Jérémy BELLOTO

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE



Accident de poids-lourd dans le Verdon

Le 04 janvier à 18h46, le CTA/CODIS reçoit une demande de secours pour un poids lourd ayant chuté d'une hauteur d'environ 15 mètres dans le Verdon sur la commune de Angles. Il est immédiatement engagé : 1 VSAV, 1 VSR, 1 CEVAR, 1 VPL, 2 plongeurs au moyen de l'hélicoptère de la SAC, 1 équipe GSMSP, 1 équipe du PGHM, 1 VLMI, 1 chef de groupe ainsi qu'un chef de colonne. Le CODIS obtient très rapidement l'information qu'il n'y a qu'un occupant dans le PL et que ce dernier transporte des déchets de type refus de tri pour un volume de 80m3. Le COS identifie 2 secteurs.



Un secteur sauvetage sur lequel sont engagés les plongeurs. Leur mission est de localiser le conducteur. La recherche s'effectue dans un environnement rendu compliqué par la température (5°C) et l'absence totale de visibilité. Les deux palanquées engagées ne permettront pas de confirmer la présence du conducteur dans la cabine. Le temps écoulé (plus de 2 heures) conduit à la décision de poursuivre l'opération de recherche le lendemain. Cette mission a été confiée aux plongeurs de la gendarmerie.



Un secteur pollution visant à contenir la pollution liée aux hydrocarbures contenus dans le tracteur et celle liée au chargement lui-même. L'idée de manœuvre retenue a été de poser deux lignes de barrage, une pour fermer l'anse, l'autre plus en aval (1,5 Km) pour contenir ce qui était déjà sorti de l'anse. Pour cela, une demande de renfort de moyens a été formulée au Centre Opérationnel Zonal (COZ). Des barrages flottants des départements 05 et 83 ont été dépêchés. Ils ont été mis en place au moyen de 2 embarcations sécurisées par des personnels SAV.

La plongée du lendemain matin a permis de localiser le corps du conducteur dans la cabine. Celui-ci n'a pu être extrait en raison de la déformation importante de la cabine. L'opération de dégagement du poids lourd a débuté à 17h30. Les plongeurs du SDIS ont été engagés afin de poser les élingues sur la remorque du véhicule. Les conditions de travail, notamment liées à l'absence de visibilité, à l'envasement du fond, aux éléments techniques de la remorque ont rendu très compliqué cette action. A 21h57, le véhicule était extrait après une longue et délicate manœuvre de force. L'opération s'est terminée à minuit. Il est à noter la qualité du travail interservices (gendarmerie, sapeurs-pompiers,

DIRMED et entre les équipes nautiques des deux services).

Les opérations finales de dépollution et de restauration du site ont été réalisées par une société privée sous les conseils et le contrôle des services de l'Etat auxquels était associé le SDIS.

Effectifs engagés :

Le 04/01 : 53 personnels dont 5 de départements extérieurs (05, 06 pour la mise à disposition des barrages flottants)

Le 05/01 : 23 personnels.

Moyens matériels engagés :

Le 04/01 : 25 engins

Le 05/01 : 11 engins



Commandant Henri Couvé

EXERCICE AVALANCHE COMMUN GSMSP/PGHM



9h45, une avalanche s'est produite dans la station de la Foux d'Allos faisant 7 victimes dont 5 ensevelies. Tel était le scénario de départ de l'exercice organisé lundi 29 Février par la préfecture. L'avalanche étant localisée à proximité du télésiège de la Tardée, les différents moyens de secours se sont progressivement présentés sur les lieux.

Localisés à l'aide des DVA (DéTECTEUR de Victimes d'Avalanches) et des équipes cynotechniques, les victimes ont pu être dégagées et prises en charge par les actions coordonnées des pisteurs secouristes du val d'Allos, du PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne) et du GSMSP (Groupe Secours en Montagne Sapeurs-Pompiers).

L'exercice s'est terminé aux alentours de midi et a été suivi d'un débriefing à la station de la Foux en présence de Monsieur le sous-préfet de Castellane.



Adjudant-chef Michel DELLI

ACCIDENT VL contre VL commune de l'Escale

Le lundi 29 décembre, vers 16h30, le CIS de Château-Arnoux est alerté pour un accident RN 4085 sur la commune de l'Escale à hauteur du radar automatique. L'Officier de garde du secteur (OGS) est activé et arrive en premier sur les lieux. Il confirme qu'il s'agit d'un accident de VL contre fourgon, choc frontal à forte cinétique, 2 blessés dont 1 incarcéré, le conducteur de la VL.

A l'arrivée des secours, décision est prise entre l'OGS, le médecin du SMUR et le chef d'agrés du VSR d'effectuer une désincarcération afin d'extraire la victime dans les meilleures conditions (le bilan lésionnel ne pouvant être entièrement réalisé car les membres inférieurs de la victime étaient complètement masqués par la déformation importante du véhicule).

Lors de la désincarcération, il est trouvé à bord du véhicule des vêtements de pompiers laissant présager que la victime pouvait être l'un des nôtres (ce qui s'avèrera être le cas, la victime étant un sapeur-pompier volontaire du CIS Thoard). Le capitaine Auzias, officier de garde du groupement, et le chef de centre de Château Arnoux se rendent également sur les lieux. Devant la complexité de la désincarcération, décision est prise de faire venir un VSR supplémentaire pour apporter du matériel (notamment besoin de vérins). Pendant ce temps là, le conducteur du fourgon est pris en charge par le VSAV Malijai et transporté sur l'hôpital pour examens médicaux.

Au bout de 1h30 d'efforts, la victime est conditionnée dans le VSAV et médicalisée par le SMUR de Sisteron. Elle sera transportée sur le CH de Digne où les examens pratiqués ne décèleront rien de vital pour notre infortuné collègue.

Cette intervention a nécessité l'engagement des CIS de Château Arnoux, Malijai, Les Mées, Peyruis et Sisteron. La circulation aura dû être totalement interrompue et une déviation sera mise en place par les forces de l'ordre par l'intérieur de la commune de l'Escale. Toute cette opération se sera déroulée en présence du président du conseil d'administration, également maire de la commune concernée par l'accident. Le retour à la normale de la circulation sera effective vers 20h00.

Nous souhaitons à notre collègue de Thoard un prompt rétablissement.

Capitaine David BOUCHET

Le commandant René DANIS passe le commandement du CIS Castellane

Le samedi 16 janvier 2016, le centre d'incendie et de secours de Castellane a changé de chef de centre. Après 26 années à la tête du centre, le Commandant René DANIS a passé le flambeau au Lieutenant Jean-Marc VINCENT. La cérémonie a eu lieu en présence de M. Christophe DUVERNE, sous-préfet de Castellane, du Colonel Emmanuel CLAVAUD, directeur du SDIS, de M. Jean-Yves ROUX, sénateur, de M. Claude FIAERT, président du CASDIS, de M. Jean-Pierre TERRIEN, maire de Castellane et du Capitaine Arnaud VALLOIS, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.



Au cours de la cérémonie, le maire de Castellane a remis la médaille de la ville au Commandant René DANIS ainsi qu'au Lieutenant Fortuné VINCENT, chef de centre de 1985 à 1988, et qui a grandement participé à la construction du secours en montagne dans le Verdon (par ailleurs père du Lieutenant Jean-Marc VINCENT).



Engagé au centre de secours de Castellane depuis 1978, le Commandant René DANIS a participé à un grand nombre d'interventions qu'il a d'ailleurs, pour certaines, relaté avec beaucoup d'émotion pendant son discours. Il a participé à l'évolution de l'équipe de secours en montagne sapeurs-pompiers qu'il dirige depuis de nombreuses années aux côtés du capitaine DOSSOLIN.

René DANIS a été décoré à plusieurs reprises et notamment en 1984 où il a reçu la médaille d'acte de courage et de dévouement. Il a également reçu les félicitations du Ministre de l'Intérieur pour son intervention humanitaire au profit des réfugiés du Kosovo, en 1999.

Aujourd'hui, il poursuit son engagement en tant que commandant de compagnie, de chef du groupe secours en montagne et de conseiller technique départemental de secours en montagne. Nous le félicitons et le remercions chaleureusement pour son investissement.

Laure ANSEL - Corinne ROUX



Le Lieutenant Jean-Marc VINCENT, 50 ans, marin-pompier de profession, a intégré le centre de Castellane il y a 34 ans. Il dirige désormais avec son adjoint le lieutenant Stéphane MARTINO les 55 sapeurs-pompiers volontaires de Castellane. Il secondait le Commandant René DANIS depuis 4 années. Nous le remercions pour son engagement et lui souhaitons succès et satisfaction à la tête du Centre d'incendie et de secours de Castellane.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

La cohésion élément du bien-être au travail
« Travailler les uns avec les autres, où les uns contre les autres? »

"Ce que j'aurai perdu en faisant confiance aux autres peut se calculer, mais ce que j'aurai gagné par ce même moyen est inestimable".

Gilbert Cesbron

Les temps nous semblent difficiles et notre interrogation sur le sens du travail en équipe nous interpelle parfois. Cependant, nous sommes tous très attachés à la qualité de nos relations qui sont au cœur de notre engagement.

Engager cette réflexion et se fixer pour objectif d'améliorer le bien-être de chacun nécessite une conviction forte que le comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du service départemental d'incendie souhaite partager.

En effet, tout sapeur-pompier apprend très vite en intervention que ses propres limites sont vite atteintes face à l'adversité et que le groupe démultiplie les potentialités de chacun en lui offrant protection et solidarité.

« La conscience des bienfaits du groupe est effective lorsqu'il est possible de se dire que ce que l'on a fait n'était possible que parce que la collectivité a mobilisé tous ses talents pour le faire. »

Cela implique de s'interroger sur la nécessité de développer plus encore le sentiment d'appartenir à la même équipe au sein de laquelle chacun peut s'épanouir tout en servant l'intérêt général.

Ce sentiment d'appartenance est essentiel, car il contribue au fait que l'on se sente bien au sein d'un groupe. Ainsi reconnu, on a alors envie de s'engager davantage, de donner le meilleur de soi-même et de s'identifier avec une certaine fierté à ce groupe dont on fait partie. Si une part de responsabilité relève du SDIS, une autre part dépend de notre attitude et de nos propres efforts. Cette question d'investissement demeure un choix personnel. Néanmoins, si nous sommes prêts à relever le défi, nous pourrions en retirer d'énormes avantages sur le plan collectif et personnel.

Lorsque l'on entendra partout « nous les agents du SDIS... », alors véritablement notre communauté diverse, humaine, solidaire, fière de ses efforts consentis en commun sera pleinement apte à affronter l'avenir.



Lieutenant-colonel Philippe SANSA